

---

**DECISION N° 167.07.2022**

**OBJET : Contrat de maintenance réalisé par la Société CARDIOP des Défibrillateurs dans les Bâtiments communaux.**

---

Le MAIRE D'OSNY,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**VU** l'arrêté n°69.2020 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de Monsieur le Maire,

**VU** la proposition de la Société CARDIOP,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De conclure avec la Société SAS CARDIOP sise ZAC de l'Ousson Nord à MAGNIEU 01300, un contrat d'Assistance et de Maintenance des DAE dans les bâtiments communaux.

La prestation comprend :

- Un contrôle annuel pour les 17 défibrillateurs.
- L'édition d'une fiche réglementaire d'intervention.
- L'envoi par mail de la date de péremption des consommables.
- La mise à jour gratuite des défibrillateurs en cas d'évolution des recommandations émises par l'ERC.
- Une Assistance Téléphonique 7 jours sur 7.
- Le prêt d'un défibrillateur équivalent ou un échange standard dans le cadre d'une intervention de dépannage.
- Le remplacement du défibrillateur en cas de vol avéré avec une franchise de 650 €.
- La récupération des données mémorisées et la transmission des datas aux services d'urgence et ou de secours (sur demande et selon le défibrillateur).
- La gratuité des consommables pour le changement aux dates de péremptions, avec une participation aux frais de port pour l'expédition.

**Article 2 :**

**Parc des défibrillateurs de la Ville d'OSNY :**

Non utilisé	Actif	Statut	Libellé	Modèle	Série/lot	Nom Implantation	Implantation Adresse	Implantation Ville	Dernière contrôle sur site DATE
Actif		Reception par le préfet : 04/08/2022	DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127997004427	ECOLE ELEMENTAIRE LAMETH	RUE DES MARINES	OSNY	24/03/2021
Mairie de OSNY	Actif	04/08/2022	DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E407917	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	8 RUE DES BEAUX SOLEIL	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413172	FORUM DES ARTS ET LOISIRS	RUE ARISTIDE BRIAND	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413057	ECOLE LES VIGNES	RUE JEAN LAROSA	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413054	HOTEL DE VILLE	RUE WILLIAM THORNLEY	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413161	GYMNASE ROGER MORITZ	RUE PAUL EMILE VICTOR	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413045	GYMNASE LE BRUYERE	AV DU MOULINARD	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413171	GYMNASE LA RAVINIERE	RUE JEAN LAROSA	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09E413148	STADE GASTON MICHEL	CHAUSSÉE JULES CESAR	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR ZOLL AED PLUS	AED PLUS	X09F408026	POLICE MUNICIPALE	RUE WILLIAM THORNLEY	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127998007335	MEDIATEQUE	8 PLACE DES IMPRESSIONNISTE	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127998007337	FOYER BELLE EPOQUE	RUE ARISTIDE BRIAND	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127990031565	STADE CHRISTIAN LEON	RUE DES CHARS	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127990038208	GROUPE SCOLAIRE LA RAVINIERE	RUE DE LA RAVINIERE	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127990038209	GROUPE SCOLAIRE ST EXUPERY	RUE DU VALVAROIS	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127990038214	GROUPE SCOLAIRE YVES LEGUERN	RUE DE CHARS	OSNY	16/03/2022
Mairie de OSNY	Actif		DEFIBRILLATEUR SCHILLER FRED PA1	FRED PA1	127990038216	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ROTH	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	OSNY	16/03/2022

**Article 3 :****Prix Complémentaires :****LISTE DES PRODUITS SI DEGRADATIONS :**

Produits	PV HT
Kit 1er secours	20,00 €
Electrodes Pédiatriques Zoll AED Plus	120,00 €
Electrodes Adultes avec Capteur RCP Zoll AED Plus	180,00 €
Electrodes Pédiatrique FRED PA1	74,00 €
Electrodes Adultes FRED PA1	74,00 €
Armoire intérieure Blanche	120,00 €
Armoire Extérieure AIVIA 200	440,00 €
Panneau Suivi maintenance	50,00 €
Kit signalétique Ext	20,00 €
Kit signalétique Int	16,00 €

- Fourniture nouveau Défibrillateur avec Armoire Extérieure et accessoires : 1 450,00 € HT
- Fourniture nouveau Défibrillateur avec Armoire Intérieure et accessoires : 1 250,00 € HT
- Pose nouveau pack ou déplacement équipement complet : 70,00 € HT
- Formation défibrillateur jusqu'à 25 personnes : 250,00 € HT

**Article 4 :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Affichage : 04/08/2022

**Le contrat est conclu pour un montant annuel de 200€ HT par défibrillateur soit 3 400,00 euros HT pour la maintenance des 17 défibrillateurs des bâtiments communaux.**

Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, pour une durée de 1 an, et pourra être renouvelé 3 fois, sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant expiration de chaque période.

**Article 5 :**

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget en cours et suivants de la commune.

**Article 6 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le - 4 AOUT 2022

Pour le Maire absent, par suppléance,



Mme Tatiana PRIEZ, adjointe au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220804-167072022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Affichage : 04/08/2022



## **CONTRAT D'ASSISTANCE et de MAINTENANCE DAE de Niveau 3**

### **Entre les soussignés**

Mairie de Osny  
Rue William Thornley  
95520 Osny

Dénommé le client

D'une part,

**Et, La SAS CARDIOP**  
ZA de l'Ousson Nord  
01300 MAGNIEU

Dénommé le prestataire

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE I – ENGAGEMENT**

Le prestataire (CARDIOP) certifié Iso 9001 et Iso 13485 s'engage envers le client Mairie de Osny à exécuter les fournitures et services ci-après décrits aux conditions stipulées par le présent contrat d'assistance et de maintenance.

### **ARTICLE II – CADRE LEGAL**

Les Défibrillateurs Automatisés Externes et Défibrillateurs Semi-Automatique (DEA & DSA) sont des dispositifs médicaux de classe IIb.

En juillet 2010 l'AFSSAPS a défini les défibrillateurs comme des dispositifs médicaux de classe IIb selon les règles de classification de l'annexe IX de la directive 93/42/CEE.

**Responsabilités** : *Ce que dit la loi « l'exploitant est responsable du bon fonctionnement du, des dispositif(s) médical (défibrillateur(s)) qu'il met à la disposition des usagers ». Ceci implique à l'exploitant d'assurer une surveillance périodique des dits matériels et de souscrire à un contrat d'assistance et de maintenance conformément au décret 2001-1154, auprès de professionnels certifiés Iso 9001 et Iso 13485.*

*Le remplacement des consommables, électrodes et pile (batterie) aux dates de péremptions ou après usage thérapeutique peut aussi être assuré par l'exploitant lui-même, si cela ne coïncide pas avec la date de visite du technicien dans le cadre du contrôle annuel.*

Le technicien réalise notamment un inventaire (identification du DAE et localisation) et tient une fiche des opérations de maintenance réalisées pour chaque DAE, dans le cadre de l'organisation de la maintenance.

L'exploitant désigne une/des personne(s) chargée(s) de réaliser le suivi des appareils.

### **ARTICLE III – OBJET DE LA PRESTATION**

Les défibrillateurs disposent des systèmes de contrôles suivants :

CARDIOP SAS. Siège social : ZA de l'Ousson Nord – route de Magnieu - 01300 MAGNIEU.

N° Siret 530 640 085 00045 RCS de Bourg en Bresse N° TVA Intra Fr 145306640085

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Affichage : 04/08/2022

- Témoins lumineux ou Indicateurs visuels qui préviennent si l'appareil a détecté un éventuel dysfonctionnement
- Systèmes d'autotests automatiques qui vérifient périodiquement l'état de la batterie et des circuits électroniques (selon marque du défibrillateur)
- Affichage des dates de péremption de la Batterie & des Electrodes

La prestation de maintenance consiste à vérifier les témoins d'état de marche du DAE et d'informer le client de la date de péremption des électrodes, et/ou de la batterie, de contrôler l'énergie délivrée, de réaliser un test de choc, faire le changement des piles internes ou de sauvegarde ou d'horodatage (si le DAE en est muni).

C'est la meilleure option pour nos clients qui souhaitent disposer d'un défibrillateur fonctionnel sans se soucier des contraintes d'entretien et de réparation liés à l'usure ou au vandalisme.

#### **ARTICLE IV – TABLEAU DES GARANTIES**

L'exécution du contrat de maintenance du Défibrillateur portera sur les points suivants :

<b>Détail de la Prestation</b>
1 contrôle annuel par technicien sur site avec le référent responsable du (des) DEA Mise à jour logiciel du DEA si nécessaire. Contrôle de présence de la signalétique intérieure ou extérieure et intégrité de l'armoire du DEA ou support pour DEA. Après contrôle, édition d'une fiche réglementaire d'intervention.
Gratuité du consommable utilisé (électrodes adultes et ou pédiatriques) en cas de choc thérapeutique (limité à 2 par an). Participation frais de port pour l'expédition de ceux-ci.
Informations sur fiche de contrôle et ou par mail de la date de péremption des consommables ainsi que sur le panneau réglementaire selon l'Arrêté du 29 octobre 2019 relatif aux défibrillateurs automatisés externes et à leurs modalités de signalisation dans les lieux publics et les établissements recevant du public.
En cas d'évolution des recommandations émises par l'ERC (Européen Resuscitation Council), mise à jour gratuite du (des) défibrillateurs.
Assistance téléphonique au 04 44 05 27 84 du lundi 8h au vendredi 18h. Renvoi d'appel en dehors de ces horaires pour assurer permanence 7 Jours sur 7.
<b>Interventions Curatives</b>
Prêt d'un défibrillateur équivalent ou échange standard dans le cadre d'une intervention de dépannage.
Remplacement du défibrillateur (si encore sous garantie fabricant) en cas de vol avéré* avec une franchise de 650 €. (*Sur justificatif de la déclaration de vol à la gendarmerie, ou police Nationale).
Récupération des données mémorisées et transmission des datas aux services d'urgence et ou de secours. (sur demande et selon le défibrillateur)
Gratuité de la pile et électrodes Adultes et Pédiatriques pour le changement aux dates de péremptions, participation aux frais de port pour l'expédition Le client lui-même peut changer les consommables si dates de péremptions ne coïncident pas avec la date de contrôle annuelle du technicien ou si usage thérapeutique.

#### **ARTICLE V - PRIX DETAILLES – MONTANT DU CONTRAT DE MAINTENANCE**

Le prix fixe annuel forfaitaire pour la vérification par défibrillateur s'élève à :  
**200,00 € net hors taxes par défibrillateur, soit pour parc complet au 28/07/2022 de 17 défibrillateurs d'un montant de 3 400.00€ HT par an.**

CARDIOP SAS. Siège social : ZA de l'Ousson Nord - route de Magnieu - 01300 MAGNIEU.

N° Siret 530 640 085 00045 RCS de Bourg en Bresse N° TVA Intra Fr 145306640085

## **ARTICLE VI – DELAI D'EXECUTION**

A compter de la date de signature du contrat, le prestataire assure les garanties ci-dessus pour les appareils inscrits au contrat.

La visite de maintenance est effectuée une fois par an par nos services (ils interviennent sur site en fonction des disponibilités et du planning annuel) pour effectuer un contrôle du, des défibrillateur(s) avec le référent désigné.

Vous serez prévenus de son passage au minimum une semaine avant, par mail.

## **ARTICLE VII – DEPANNAGE**

Lors des dépannages, le prestataire devra être en mesure d'exécuter la remise en service ou de pallier à une quelconque carence du Défibrillateur dans les 72 heures, avec un prêt éventuel d'un matériel équivalent.

## **ARTICLE VIII – CONDITIONS D'EXECUTION**

L'intervenant est placé sous l'entière responsabilité du prestataire pendant toute la durée de son intervention dans le lieu où est installé le Défibrillateur.

## **ARTICLE IX – CONDITIONS DE VERIFICATION ET DE RECEPTION**

Dans le cadre de ses prestations, le prestataire apportera au client son assistance et fera toutes suggestions qui lui sembleront utiles.

Le prestataire informera par mail\* du bon fonctionnement ou de toutes carences ou anomalies qu'il pourrait relever à l'occasion de sa visite de contrôle sur site.

(\* fiche de contrôle)

## **ARTICLE X – DUREE DU CONTRAT DE MAINTENANCE**

Le contrat est établi pour une période de 1 an, reconductible 3 fois sans excéder 4 ans.

## **ARTICLE XI – VARIATION DANS LES PRIX**

Les prix sont réputés fermes pendant toute la durée du contrat.

## **ARTICLE XII – PAIEMENT**

Le règlement de la somme arrêtée interviendra par virement ou chèque sous 30 jours à compter de la date de facture.

## **ARTICLE XIII – RESILIATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE**

Le préavis de résiliation est fixé à 3 mois avant la date d'expiration du contrat de maintenance (chaque période de 1 an commencée est due), il devra parvenir à l'une ou l'autre partie sous pli recommandé avec avis de réception postale.

Défibrillateurs concernés :

**Marque : ZOLL et SCHILLER**

**Modèle : FPA1 et AED+**

**Numéro de série : Liste jointe en annexe**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Affichage : 04/08/2022

**ARTICLE XIV – FOURNITURE NOUVEAU DEFIBRILLATEUR AVEC ARMOIRE EXTERIEURE OU INTERIEURE**

Pack Extérieur composé de 1 défibrillateur FPA1 Automatique + Kit de 1<sup>er</sup> secours + Armoire extérieure AIVIA 200 + 1 Electrodes pédiatriques +1 panneau de suivi de maintenance + 1 kit extérieur de signalétique + maintenance de Niveau 3  
PV HT Le pack Complet. 1.450.00€

Pack Intérieur composé de 1 défibrillateur FPA1 Automatique + Kit de 1<sup>er</sup> secours + Armoire intérieure + 1 Electrodes pédiatriques +1 panneau de suivi de maintenance + 1 kit extérieur de signalétique + maintenance de Niveau 3  
PV HT Le pack Complet. 1.250.00€

**ARTICLE XV – POSE NOUVEAU PACK ALIMENTATION ELECTRIQUE FOURNIE PAR CLIENT OU DEPLACEMENT EQUIPEMENT COMPLET**

Pose ou déplacement solution défibrillation déplacement compris. PV HT 70.00€

**ARTICLE XVI – FORMATION DEFIBRILLATEUR ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ARRET CARDIORESPIRATOIRE**

Session de 1h30 jusqu'à 25 personnes. PV HT 250.00€

**ARTICLE XVII – LISTE PRODUITS SI DEGRADATION**

Produits	PV HT
Kit 1er secours	20,00 €
Electrodes Pédiatriques Zoll AED Plus	120,00 €
Electrodes Adultes avec Capteur RCP Zoll AED Plus	180,00 €
Electrodes Pédiatrique FRED PA1	74,00 €
Electrodes Adultes FRED PA1	74,00 €
Armoire intérieure Blanche	120,00 €
Armoire Extérieure AIVIA 200	440,00 €
Panneau Suivi maintenance	50,00 €
Kit signalétique Ext	20,00 €
Kit signalétique Int	16,00 €

Fait à MAGNIEU le 28 Juillet 2022

Pour la société CARDIOP

**CARDIOP**  
 ZA de L'Ousson Nord - Route de Magnieu  
 01300 MAGNIEU  
 Tél : 04 44 05 27 84  
 SIRET : 530 640 085 00045  
 TVA INTRA FR 14 530 640 085

Pour le Client : .....

Pour le Maire absent, par suppléance



Mme Tatiana PRIEZ, adjointe au Maire

CARDIOP SAS. Siège social : ZA de l'Ousson Nord – route de Magnieu - 01300 MAGNIEU.

N° Siret 530 640 085 00045 RCS de Bourg en Bresse N° TVA Intra Fr 145306640085